

DÉPARTEMENT : SAVOIE  
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE  
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 26 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, SALLIÈRE Robert, WAX Nicolas (Arrivé à 19h20), CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, DUSSUD Alain, GORRÉ Alfred.

**EXCUSÉS** : Néant

**ABSENT** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 13 décembre 2017 suscite des remarques.

**Le compte rendu est approuvé par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Délibération dépenses d'investissement attente budget 2018
- 2 Transfert de compétence urbanisme à la 3CMA
- 3 Délibération Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), délégation au maire
- 4 Point sur les travaux salle communale - porte d'entrée de la mairie – appareils ménagers
- 5 Compromis vente Bernard, Girollet, Jorcin – Zone de loisirs
- 6 Convention de mise à disposition d'un agent communal au Service de l'Eau
- 7 Convention Fédération Française de Sauvetage – Premiers secours
- 8 Convention financière Amicale Cœur de Maurienne
- 9 Convention Médecine Préventive
- 10 Convention cabinet SVP
- 11 Reconduction contrat Berger-Levrault
- 12 Fleurissement 2018
- 13 Participation à l'achat des forfaits ski des collégiens non inscrits au Club des Sports
- 14 Demande d'achat de matériel par le Comité des Fêtes
- 15 Dénéigement le Bessey
- 16 Demandes de subventions présentées à la commune
- 17 Très Haut Débit – présentation
- 18 Comptabilisation créances irrécouvrables
- 19 Demande d'Intention d'Aliéner (DIA)
- 20 Questions diverses

Le conseil municipal a été précédé d'une présentation du projet de réhabilitation du sentier des Contes et Légendes par le SIVAV. Kelly RIGOLI et Adrien ROCHET, chargés de mission au SIVAV, sont venus expliquer le fruit de leur réflexion et l'état d'avancement de ce projet dont la livraison est prévue pour fin juin 2018.

Après approbation du compte-rendu du dernier conseil, M. le Maire ouvre la séance pour permettre

à Mme Edith GACHET de présenter son projet au conseil à 18h30. Le conseil reprend à 19h20.

Arrivée de Nicolas WAX à 19h20.

## **1. DÉLIBÉRATION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ATTENTE BUDGET 2018**

Cette délibération doit permettre de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % du budget de l'exercice précédent en attendant le vote du budget 2018. (Dépenses relative aux règlements des travaux de la salle communale) et autres dépenses imprévues.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **2. TRANSFERT DE COMPÉTENCE URBANISME À LA 3CMA**

M. le Maire expose que le conseil communautaire de la 3CMA a approuvé le 20 décembre 2017 le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes, sous réserve des délibérations dans les 3 mois des différents conseils municipaux.

Suite au vote négatif du conseil municipal d'avril 2017 pour constituer une minorité de blocage afin de se donner du temps pour la prise de la compétence urbanisme, ou non, de la 3CMA, il convient maintenant de se prononcer pour ou contre le transfert de cette compétence, alors que l'on a eu le temps de vérifier que les révisions de PLU éventuelles ont été lancés en 2017.

Les principales conséquences du transfert de la compétence urbanisme sont les suivantes :

- les PLU seront du domaine de la 3CMA ;
- les autorisations d'urbanisme restent de la compétence du maire ;
- les DIA (déclarations d'intention d'aliéner) seront du ressort du président de la 3CMA après avis du maire (l'établissement d'un protocole d'instruction est en cours).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert de compétence urbanisme à la 3CMA à l'unanimité par 6 voix pour, 1 contre (M. Nicolas WAX) et 1 abstention (M. Jérôme OLIVIERI).**

## **3. DÉLIBÉRATION DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) - DÉLÉGATION A DONNER AU MAIRE**

M. le Maire expose qu'afin d'éviter l'examen de toutes les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) par le conseil municipal, il est possible de voter une délégation au maire pour la signature des DIA ou son avis à donner à la 3CMA dans le cas où la compétence urbanisme lui serait transférée, le Maire rendant compte ensuite au conseil municipal des décisions prises.

Pour exercer le droit de préemption sur un bien mis en vente sur le territoire de la commune, il faut qu'un projet existe préalablement, ce qui réduit le nombre de cas de préemption.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délégation au maire pour la signature des DIA ou pour son avis à donner à la 3CMA à l'unanimité par 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Nicolas WAX).**

## **4. POINT SUR LES TRAVAUX SALLE COMMUNALE - PORTE D'ENTRÉE DE LA MAIRIE – APPAREILS MÉNAGERS**

Un point est fait par M. Robert. SALLIERE sur l'avancement des travaux.

Une discussion a lieu pour définir l'électroménager à installer dans l'office.

Le plan prévoit des emplacements pour un lave vaisselle, un réfrigérateur (existant) et une

cuisinière. Ces appareils ne font pas partie du marché initial.  
Les devis obtenus à ce jour pour ces matériels ont été jugés trop élevés.  
Une nouvelle consultation est donc décidée pour obtenir de meilleurs prix et un matériel plus adapté.

Le remplacement de la porte d'entrée de la mairie, non conforme, a été envisagé car l'accessibilité concerne tout le bâtiment classé ERP. Dans le devis initial, il a été prévu une nouvelle porte en bois (3 875 € HT). Ensuite il est apparu que vu son orientation, il serait préférable de la remplacer par une porte en aluminium.

Le montant de la porte en bois a été déduit du projet initial, suite à la défection d'une entreprise pour le lot menuiserie.

Il convient de se prononcer sur l'opportunité du remplacement de cette porte pour laquelle il a été proposé un devis d'un montant de 5 299,38 € HT, jugé trop élevé par le conseil municipal. Une nouvelle consultation va être entreprise.

M. le Maire indique que globalement, compte-tenu du résultat favorable de l'ensemble des appels d'offres et des avenants intervenus, des aléas de chantier, l'enveloppe globale prévue est respectée. Un point précis sera fait dans une prochaine réunion des commissions finances et travaux. A ce sujet, M. le Maire rappelle qu'il appartient aux responsables des commissions de les initier.

## **5. COMPROMIS DE VENTE BERNARD, GIROLLET, JORCIN – ZONE DE LOISIRS**

M. le Maire présente l'avancement des démarches en cours effectuées par l'EPFL (Établissement Public Foncier Local).

Parcelle Jorcin/Ducruet ZD 196, un rendez-vous est pris avec les propriétaires début février par l'EPFL.

Parcelle Girollet ZD 156 d'une surface de 200m<sup>2</sup> – la négociation est en cours.

Un compromis de vente a été établi par l'EPFL avec Mme Bernard pour la parcelle ZD 195 (zone de loisirs) d'une surface de 515m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le compromis de vente avec Mme Bernard pour la parcelle ZD 195, les frais d'acte étant à charge de la commune, à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **6. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU SERVICE DE L'EAU**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la convention passée avec la communauté de communes 3CMA pour permettre la facturation des heures passées par M. Anthony VESCO pour le compte du Service de l'Eau.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **7. CONVENTION FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE – PREMIERS SECOURS**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour permettre la participation de Mme Séverine ROSSI et des élus intéressés à la formation « premiers secours ». Montant de l'adhésion : 100 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec la FFSS à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **8. CONVENTION FINANCIÈRE AMICALE CŒUR DE MAURIENNE**

M. le Maire expose que pour une cotisation annuelle de la commune de 62,50 € par agent, les agents communaux pourront bénéficier des services et avantages offerts par l'Amicale Cœur de Maurienne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la signature de la convention avec l'Amicale Cœur de Maurienne à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **9. CONVENTION SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

M. le Maire expose qu'il convient d'établir une convention avec un service de médecine préventive pour le suivi médical des agents communaux.

Il propose le renouvellement de celle passée avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec le service de médecine préventive du Cdg73 à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **10. CONVENTION CABINET SVP**

M. le Maire expose qu'à la suite d'une précédente délibération où il a été décidé de doter la commune d'un service d'assistance au secrétariat.

Le Cabinet SVP a été retenu par la 3CMA pour ses services. De ce fait la commune peut adhérer au tarif préférentiel de 50 € par mois.

A titre de comparaison, une journée d'assistance d'AGATE (ex ASADAC) se monte à environ 750€.

L'adhésion au Cabinet SVP implique l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de France.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion au Cabinet SVP à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **11. RECONDUCTION CONTRAT BERGER-LEVRAULT**

M. le Maire expose qu'il convient de reconduire le contrat permettant d'utiliser l'application Berger-Levrault indispensable au fonctionnement de la mairie (comptabilité, budget, listes électorales, état-civil ...) pour 855,21 €/an.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat avec Berger-Levrault à l'unanimité par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **12. FLEURISSEMENT 2018**

M. Florian PERNET indique que des habitants se sont proposés pour entretenir les plantations dans leur secteur et suggère qu'une information soit faite à la population afin de trouver de nouveaux volontaires.

Les conseillers approuvent cette démarche.

Un courrier sera adressé à tous les habitants afin de trouver de nouveaux volontaires.

M. le Maire présente les devis obtenus par M. Jérôme OLIVIERI pour l'achat de plantes. Monsieur Jérôme OLIVIERI indique que les deux fournisseurs sont fiables et qu'à son avis il convient de retenir le devis du montant le moins élevé (environ 1 000 € + terrain 300 à 400 €).

### **13. PARTICIPATION À L'ACHAT DES FORFAITS SKI DES COLLÉGIENS NON INSCRITS AU CLUB DES SPORTS**

M. le Maire expose qu'il lui a été demandé s'il est possible, dans un souci d'équité, que la commune prenne en charge la moitié du forfait ski des collégiens qui ne sont pas inscrits au Club des Sports. Plus largement, pourrait-on étendre cette mesure pour les enfants pratiquant d'autres activités ?

L'ensemble du conseil municipal propose d'en rediscuter lors de la préparation du budget.

### **14. DEMANDE D'ACHAT DE MATÉRIEL PAR LE COMITÉ DES FÊTES**

M. le Maire présente la demande du Comité des Fêtes qui sollicite la commune pour l'achat de nouvelles tables car il n'y en aurait pas en nombre suffisant pour les manifestations telles que la St Germain.

Le Conseil souhaite plutôt privilégier une logique de mutualisation des ressources.

M. Jérôme OLIVIERI, président de la Société de Chasse consultera les chasseurs pour une mise à disposition ponctuelle des 5 tables dont ils disposent.

### **15. DÉNEIGEMENT LE BESSEY**

M. le Maire expose qu'il est saisi d'une demande de déneigement par un riverain du chemin de Caton qui ne rentre pas dans le plan de déneigement communal.

M. Alfred GORRÉ suggère à M. le Maire de réaliser une visite avec la commission travaux pour constater les difficultés techniques invoquées par M. Robert SALLIERE qu'implique cette demande et en s'appuyant sur les délibérations prises lors de la construction du hangar.

**L'ensemble du conseil municipal se range à cet avis.**

### **16. DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES À LA COMMUNE**

M. le Maire présente pour l'information du conseil municipal les demandes de subventions reçues et qui seront examinées lors de la préparation du budget.

### **17. TRÈS HAUT DÉBIT – PRÉSENTATION**

**M.**

M. le Maire donne les informations en sa possession sur la dénonciation du marché passé par le Département avec la société AXIONE (et son sous-traitant FIBREA) et renouvellement de l'appel d'offres pour le déploiement de la fibre optique.

Le contexte de ce nouvel appel d'offres devrait conduire à un déploiement plus rapide de la fibre optique sur le département pour un coût moindre compte tenu des avancées technologiques et de l'intérêt des opérateurs.

La commune, équipée d'un NRA ZO aura à faire un choix entre une amélioration sensible et rapide du débit (toujours en liaison cuivre) en attendant la fibre, et un fibrage de bout en bout un peu plus tard.

M. le Maire indique que pour pouvoir être alimentée par fibre optique, la commune doit réaliser le

nommage de toutes ses voies et le numérotage de tous ses immeubles. Il s'agit d'un chantier à réaliser en 2018. M. le Maire indique qu'il va préparer un fond de plan avec le tracé des voies et l'implantation des immeubles et qu'un groupe de travail devra se constituer pour une première ébauche qui sera communiquée à la population en réunion publique au cours de laquelle les avis seront recueillis.

MM. Alfred GORRE et Alain DUSSUD se proposent pour ce groupe de travail.

## 18. COMPTABILISATION CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

M. le Maire expose qu'il convient de prendre une délibération pour permettre la comptabilisation d'une créance irrécouvrable de 483 € constatée en 08/2017 par la trésorerie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation de la somme de 483 € en non valeur.**

## 19. DEMANDE D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Vente AIME/VOCANSON-JOHANSON

Parcelle Champ-Robert ZC 2

**Pour ces deux transactions, M. Le Maire après avoir consulté le conseil municipal indique que la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.**

## 20. QUESTIONS DIVERSES

Mme Edith GACHET souhaite louer l'appartement du rez-de-chaussée de la Cure pour développer son activité apicole sur la commune d'Albiez-le-Jeune. Elle souhaiterait avoir un lieu de stockage sur le Chef-Lieu et ouvrir un petit point de vente. La présentation Mme Edith GACHET a été suivie d'un débat entre les conseillers municipaux : le conseil souhaite aider le développement de l'activité économique sur la commune et trouver une utilisation au bâtiment de la Cure.

M. le Maire indique qu'un autre projet devrait être proposé sous peu à la commune.

M. Florian PERNET suggère de lancer un appel à projets.

M. Jérôme OLIVIERI souhaite qu'un débat ait lieu sur l'utilisation possible de ce bâtiment.

Une solution sera proposée à Mme Edith GACHET pour la fin du printemps, d'autant que des locaux sont ou seront disponibles à court ou moyen terme : ancienne salle de classe, cave actuellement inaccessible située derrière la salle de classe.

M. Alain DUSSUD demande où en est le projet de réfection de la grande salle de la maison Fontanel.

M. le Maire répond que le principe en est acquis et que les travaux se feront dès que les agents communaux seront disponibles.

Une réunion de la commission travaux devra en débattre rapidement afin de définir la consistance des travaux à réaliser.

M. le Maire suggère que les travaux peuvent faire l'objet d'un chantier participatif.

M. Alain DUSSUD déclare ne pas être opposé à cette solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance  
Florian PERNET

Le Maire  
Jean-Michel REYNAUD